

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois 0 80
Un an 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

Fédération des Bourses du Travail de France et des Colonies.

Partie Officielle. — Comité Général. — Congrès de Londres.

Partie non Officielle. — Comité d'Action régional de la Loire-Inférieure. — A Coueron. — Remerciements. — Grèves de Nantes. — Circulaires.

CONVOCAION

COMMISSION EXÉCUTIVE. — Mardi 28 Juillet et Mardi 11 Août, à 8 heures du soir.

Fédération des Bourses du Travail DE FRANCE ET DES COLONIES

Siège social : 80, rue de Bondy, Paris

Commission d'organisation du 5^e Congrès
Nation et des Bourses du Travail

TOURS, SEPTÉMBRE 1896

Première circulaire

Tours, le 6 juin 1896.

Comarades,

La Bourse du Travail de Tours a reçu mandat d'organiser le 5^e Congrès de la Fédération des Bourses du Travail. Elle fera tout son possible pour se rendre digne de la haute confiance qui lui a été témoignée par le Congrès, tenu à Nîmes le 9 juin 1895.

La première, et pour la première fois, la Ville de Tours a pour devoir d'organiser plusieurs Congrès nationaux; aussi la commission sollicite-t-elle des organisations qui ont bien voulu tenir leur Congrès dans notre ville, le plus dévoué concours et tous les renseignements nécessaires pour l'accomplissement de sa tâche. Avec l'aide que lui apportera le prolétariat, elle ne doute pas de pouvoir assurer le succès des grandes assises du Travail.

Le Comité fédéral nous a appris que, pendant l'exercice qui touche à sa fin, de nombreuses Bourses du Travail se sont

créées, qui ont donné une force nouvelle à notre Fédération et font d'elle, bien qu'elle n'en soit qu'à sa cinquième année d'existence, la plus puissante des organisations centrales. Mais, loin de nous inviter au repos, cette extension ne doit qu'exciter notre ardeur, et nous ne devons jamais oublier qu'aussi longtemps que le prolétariat ne sera pas entièrement groupé, rien ne sera fait pour le triomphe définitif de nos justes revendications.

L'œuvre émancipatrice s'élabore; chaque année, chaque Congrès apporte sa pierre à l'édifice commun. Déjà, et en attendant la réalisation du bulletin officiel décidé par le Congrès de Lyon, le Congrès de Nîmes a décidé que les procès-verbaux du Comité fédéral paraîtraient dans les bulletins publiés par les Bourses du Travail. Cela nous a permis de suivre pas à pas les progrès accomplis par notre jeune Fédération. Nous sommes certains que le Congrès de Tours introduira, lui aussi, dans l'association des Bourses du Travail, quelque perfectionnement nouveau, et qu'aussi chaque année consolidera l'œuvre entreprise il y a 4 ans au Congrès de Saint-Etienne.

Nous venons prier aujourd'hui chacune des Bourses d'examiner les questions qu'elles désiraient voir figurer à l'ordre du jour. La date du Congrès est fixée au mois de septembre. L'ordre du jour définitif du Congrès devant être publié deux mois avant l'ouverture, le dernier délai pour l'inscription des propositions est fixé au 15 juillet prochain. La circulaire suivante fera connaître, avec l'ordre du jour, la date exacte et la durée du Congrès.

En attendant, le Comité fédéral inscrit d'office les questions suivantes :

1. Compte-rendu des travaux du Comité fédéral;
2. Compte rendu financier;
3. Organisation, en 1900, à Paris, d'un Congrès international des Bourses du Travail;
4. Contribution extraordinaire de 1 franc par syndicat adhérent aux Bourses fédérées, pour la publication de l'enquête sur les bureaux de placement, le travail des prisons, et la loi du 2 novembre 1892;
5. Conduite à suivre par le Comité fédéral, lorsqu'il sera constitué dans une ville deux Bourses du Travail.

Nous terminons en rappelant que c'est avec le concours de toutes les Bourses du Travail, que la Bourse de Tours compte mener à bonne fin les travaux qui lui ont été confiés. Ce concours ne lui manquera pas.

Pour le Comité fédéral,

Le Secrétaire : Fernand PELLOUTIER.

Pour la Commission d'organisation,

Le Secrétaire : POMMIER.

N.-B. — Le Comité fédéral croit devoir rappeler qu'aux termes d'une résolution prise par le Congrès de Nîmes, seront seules admises au Congrès, les Bourses du Travail fédérées. Mais l'adhésion à la Fédération peut être faite au Congrès même.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 16 Juin 1896

Président : Vallée.

Assesseurs : Radigois, Dudot.

Présents : Mariot, Nias père, Jarnet, Desourme, Lemoigne, Emeriau, Bety, Huchet, Charpentier, Prunier, Garreau, Vallet, Cléro, Rifféau, Pelté, Potel, Coutin, Gainche, Lucas, Isambart, Lepage, Bouchot, Guérin, Auffret, Bret, Houzard, Leléon, Mar-hand, Templé, Michel, Sevestre, Septet, Le Rudulier, Tul'Ve, Enters, Merveilleux, Cadoret, Colombe, Rambaud, Denis, Ricordeau, Garbaud, Rousselot, Lagarde, Carric, Leguillo, Vallée, Portais, Dudot, Leveil, Jacquet, Guinet, Chauvet, Leglise, Lebreton, Marquet, Guibey, Brunellière.

Excusés : Nias fils, Auguste, Charrier.

Le citoyen Colombe demande pourquoi le gérant du Bulletin n'a pas voulu signer celui de juin, ce qui pouvait occasionner des poursuites contre la Bourse en vertu de la loi de 1831 sur la presse.

Le citoyen Potel, gérant du Bulletin, déclare qu'étant responsable de tout ce qui y est inscrit, l'on devait lui communiquer tous les articles devant y être insérés, ce qui n'a pas été fait, et cela parce que l'on a voulu insérer le nom des syndicats adhérents à la candidature au secrétariat du citoyen Tul'Ve; il considère que cette

insertion fait pression sur le vote. Dans ces conditions, il n'a pas cru devoir le signer.

Colombe dit que l'insertion des articles ne regarde que le secrétaire de rédaction et non le gérant qui n'est là que pour le signer; s'il trouve cette responsabilité trop lourde, il n'a qu'à ne pas l'accepter; quant à l'insertion des réponses des syndicats, une commission spéciale avait été nommée pour centraliser ces réponses et c'est le travail de cette commission qui a été publié.

Potel dit qu'il ne le signera pas.

Colombe demande de blâmer le gérant ou d'accepter la démission de la commission du bulletin.

Portais dit qu'il ne s'agit que d'un simple malentendu et demande l'ordre du jour pur et simple, le citoyen Potel se ralliant à cet ordre du jour et déclarant signer son bulletin.

Après discussion entre plusieurs délégués, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

La commission du bulletin maintient sa démission.

On procède à l'élection du secrétaire général, sont nommés scrutateurs : Gerbaud, Bély, Lucas, Charrier, Denis, Isambart.

Vallée, président de séance, demande au comité général s'il doit avant le scrutin lire une lettre des coiffeurs, concernant la candidature du citoyen Potel. Adopté.

Lecture en est donnée.

Le vote par appel nominal demandé est adopté.

Avant de procéder à l'élection d'un trésorier, Mariot demande pourquoi l'on n'a pas demandé, comme pour le secrétaire, aux syndicats de désigner un candidat.

Colombe répond que jusqu'ici le trésorier avait été pris dans le Comité général.

Mariot demande qu'à l'avenir l'élection du trésorier soit faite comme celle du secrétaire.

Adopté.

Résultats du vote pour le secrétariat :

Votants : 66; majorité absolue : 34.

Ont obtenu : Tulève, 30; Nias père, 13; Templé, 9; Potel, 9; Lucas, 5.

Balottage.

Les citoyens Templé et Lucas invitent les camarades qui ont voté pour eux à reporter leurs voix sur le nom d'un autre candidat restant au deuxième tour.

Le deuxième tour de scrutin donne les résultats suivants :

Votants : 64.

Ont obtenu : Tulève, 38; Potel, 11; Nias, 11; Templé, 1.

Blancs : 3.

Le citoyen Tulève est élu secrétaire général.

Résultats du vote pour l'élection du trésorier :

Votants : 65; majorité, 33.

Rimbaud, 57; Nias, 1; Mariot, 5; Léglièze, 1; Guillou, 1.

Le citoyen Rimbaud est élu trésorier.

On passe à l'élection des membres de la commission exécutive.

Pendant le dépouillement du scrutin le secrétaire général remercie les camarades qui ont bien voulu lui continuer leur con-

fiance et déclare qu'il fera tout son possible pour la maintenir.

Il donne lecture de la correspondance. Appel de la fédération des boitiers en faveur des grévistes de cette corporation. Le citoyen Guérin, délégué des boitiers, fait l'historique de la grève et invite les camarades à ne pas oublier de faire circuler les listes de souscription nécessaires au triomphe des grévistes.

Lettre du citoyen Hamon, demandant de représenter la Bourse du Travail, gratuitement au congrès de Londres.

Tulève dit qu'un autre citoyen nantais s'est également offert.

Le Guillou dit qu'il avait été décidé, dans la commission exécutive, de ne pas s'y faire représenter; considérant que ce congrès était plus politique qu'économique, et cela sur la proposition du citoyen Colombe.

Colombe dit que ce n'est pas le sens exact de ses paroles. Il a déclaré, en effet, que le congrès de Londres avait une portée plus politique qu'économique, mais cela, non pour que la Bourse ne s'y fasse pas représenter, mais pour réponse à une demande de la Fédération des Bourses, celle-ci ayant un congrès international exclusivement corporatif à préparer.

Mariot ne voit pas la nécessité de se faire représenter au Congrès de Londres, ces dits Congrès n'ayant jamais rien fait pour la classe ouvrière.

Portais dit qu'il votera l'adhésion morale, nos ressources ne permettant pas l'envoi d'un délégué, c'est de l'entente internationale des travailleurs, dit-il, que viendra notre émancipation et, à l'internationale du capital, nous devons opposer celle du travail.

Après discussion sur les propositions, Hamon et Brunellière, l'adhésion morale de la Bourse du Travail au Congrès international de Londres est adoptée, la commission exécutive est chargée d'étudier les propositions de représentation et de les soumettre au Comité général.

Lucas demande combien le concierge doit faire d'heures de travail, ainsi que le secrétaire; sur réponse, il critique la gestion du secrétaire général.

Portais fait également les mêmes critiques et demande que le concierge soit laissé libre, le matin, pour le nettoyage des locaux, et que le travail des deux employés soit réparti; il en demande l'envoi à l'étude de la commission exécutive.

Le Comité général décide que le secrétaire remplacera, tous les matins, au bureau de placement, le concierge, et envoie l'étude de la répartition du travail des deux employés à la Commission exécutive.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire-adjoint : PORTAIS.

Réunion extraordinaire du 30 juin 1893

Président : Guite.

Assesseurs : Brunellière (des galochiers), Fouché.

Présents : Ulliac, Huchet, Charpentier, Cléro, Vallet, Nias, Isembart, Lepage, Auffret, Léléon, Marchand, Tulève, Rimbaud, Denis, Ricordeau, Gerbaud, La-

gard, Le Guillou, Guillou, Portais, Vallée, Radigois, Dulot, Tuffet, Chauvet, Léglièze, Lebreton, Guibey, Brunellière.

Excusés : Mariot, Nias père, Lemoigne, Emeriaud, Potel, Bouchet, Guérin, Bret, Hougmar, Beillon, Colombe, Barillé, Carrie, Juguet, Guinet.

Tulève dit que l'on a omis à la dernière séance de proclamer les élus de la commission exécutive, qui sont les citoyens Desourmes, Ulliac, Guillou, Brunellière (des galochiers), Beillon, Cléro, Brunellière (des tanneurs corroyeurs), Juguet, Le Rudilier, Vallet (des charpentiers), Enters; pour 6 mois, Ricordeau.

Le secrétaire explique le but de la réunion extraordinaire, compléter la nomination des commissions; mais, devant le peu de membres présents, il croit qu'il sera difficile d'y réussir.

Lepage dit qu'il est également difficile de renvoyer à une autre séance la nomination de la commission du Bulletin et du gérant qui sont tous démissionnaires.

Portais demande que l'on vote immédiatement pour le gérant, et que l'on renvoie toutes les autres commissions au prochain comité général. Quant au bulletin, le secrétaire pourrait, pour ce mois-ci, se charger de le faire.

Le citoyen Tulève est nommé gérant du bulletin de la Bourse.

La nomination des autres commissions est renvoyée au prochain comité général.

Lecture de la correspondance.

Lettres de la Fédération du cuivre et des coiffeurs de Toulon, faisant un appel en faveur des camarades de ces corporations, actuellement en grève.

Le citoyen Brunellière fait un appel pour les camarades galochiers, également en grève, et fait part des arrangements qui ont eu lieu avec les maçons. Lepage et plusieurs autres camarades engagent les galochiers à en faire part à la Fédération du bâtiment.

Le citoyen Tulève fait part de l'arrivée prochaine du citoyen Hamelin, délégué de la verrerie ouvrière, et invite tous les camarades à venir à sa conférence.

La séance est levée à 9 h. 3/4.

Le secrétaire adjoint,
PORTAIS.

CONGRÈS DE LONDRES

Rapport de la Commission exécutive

Citoyens,

Ne voyant nullement la nécessité de refaire à nouveau l'historique des congrès, votre commission exécutive vient vous demander purement et simplement l'adhésion de la Bourse du travail au congrès de Londres.

Certains bruits ayant couru que les organisateurs du congrès entendaient y faire de l'exclusivisme en n'admettant que les délégués d'une certaine école socialiste, nous demandons que vous affirmiez une fois de plus vos sentiments d'union et de solidarité en repoussant les discussions de personnes et d'écoles qui nuisent à l'unité d'action des militants, de ne point reconnaître parmi ceux-ci les individualistes

qui obéissent à des intérêts égoïstes et bourgeois, défendent l'intérêt particulier au détriment de l'intérêt général et de l'humanité, sont hostiles aussi bien à l'action économique qu'à l'action politique et s'opposent à tous les mouvements d'ensemble qui seuls peuvent faire triompher notre cause.

De repousser également tous les perturbateurs ou agents de désorganisation à quelque parti qu'ils appartiennent ou prétendent appartenir, leur seul but étant de faire échouer les congrès et de stériliser les efforts des militants.

De n'admettre la discussion au Congrès que sur le terrain économique, en y écartant la politique qui toujours a jeté la division dans les rangs du Parti ouvrier.

Ceci dit, nous abordons les questions à l'ordre du jour.

1^o Guerre et arbitrage.

Sur cette question, la Bourse du travail de Nantes se déclare contre toute guerre offensive, qui n'a pour but que la lutte des intérêts de capitalistes qui n'ont qu'une patrie, celle qui leur rapporte les plus gros dividendes.

Se déclare partisan de conseils d'arbitrage pour régler toutes les questions économiques qui peuvent être soulevées dans le régime actuel.

Affirme son principe de l'union internationale des travailleurs et proteste contre les massacres continus de Malgaches, d'Indiens, de Dahométans, de Tonkinois, etc.

2^o La journée de huit heures.

Cette question a été assez traitée pour que nous ayons besoin d'y revenir de nouveau.

Nous maintenons la résolution suivante : Journée de huit heures : minimum de salaire.

3^o Le travail des enfants.

3^o S'en rapporter entièrement aux décisions des Congrès corporatifs qui demandent l'interdiction du travail aux enfants avant l'âge de 16 ans et afin d'éviter les réclamations qui, à première vue, paraissent entièrement justes, la Bourse du Travail demande comme corollaire que les veuves et orphelins soient mis à la charge de la commune.

4^o La question agraire.

La Bourse du Travail ne saurait s'en désintéresser, mais elle laisse le champ libre à la plus large discussion à cette question qui intéresse un nombre considérable de travailleurs, mais elle affirme que l'union des travailleurs des villes et des campagnes est une chose absolument faite par les nécessités de la lutte pour l'existence et par les besoins de lutter contre l'exploitation capitaliste.

5^o Le travail aux pièces.

Suppression totale dans toutes les branches de l'industrie.

6^o La politique coloniale.

Cette question est entièrement rattachée à la première.

7^o Les conflits entre le capital et le travail.

Ces conflits ne disparaîtront que par la suppression complète, non pas des hommes, mais du capital argent par son remplacement par le capital travail, et, comme cor-

rotaire, la socialisation des moyens de production et de consommation, qui supprimeront les luttes entre exploités et exploités.

Il est une question que nous regrettons de ne pas voir traiter au Congrès, c'est celle de la grève générale; mais comme, certes, elle sera certainement soulevée par quelques délégués, nous vous demandons également d'affirmer à nouveau votre entière conviction de la nécessité de la révolution des bras croisés, la seule arme à laquelle le prolétariat, une fois organisé, puisse demander son émancipation.

Le citoyen Hamon, de Paris, qui est connu d'un grand nombre d'entre nous, nous ayant offert de représenter la Bourse du travail au Congrès de Londres, et avec un mandat impératif, nous croyons devoir vous proposer d'accepter cette offre, toute de désintéressement.

Nous vous demandons donc, citoyens, de bien vouloir sanctionner, par un vote, les déclarations ci-dessus, et à désigner le citoyen Hamon comme délégué de la Bourse du travail de Nantes au Congrès de Londres. Nantes, le 13 juillet 1896.

Les Membres de la Sous-Commission,
DENIS, ISAMBART, COLOMBE, LEBRETON,
TULÈVE..

PARTIE NON OFFICIELLE

UN NOUVEAU CONFRÈRE

La Commission de Rédaction envoie au vaillant petit organe que vient de créer la Bourse du Travail de Tours, des souhaits de bienvenue.

Le but que va poursuivre ce nouveau défenseur des revendications de la classe ouvrière sera la plus étroite entente entre tous les travailleurs, puisque sa devise est « Tout pour le travail et par le travail. »

L. R.

COMITÉ D'ACTION RÉGIONAL DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

— 0 —

Verrerie Ouvrière de Carmaux

— 0 —

Conférence du citoyen Hamelin, délégué du Comité d'action pour l'édification de la verrerie ouvrière de Carmaux, 16 juillet 1896.

Président d'honneur : le citoyen Calvignac, maire de Carmaux.

Président, Tulève.

Assesseurs : Colombe, Nias fils.

Secrétaire : Portais.

Le président explique le but de la réunion et donne la parole au citoyen Hamelin, délégué, du comité d'action de Paris.

Le conférencier développe avec une grande netteté le but poursuivi par les organisations ouvrières, à la suite de la grève de Carmaux, grève cherchée et voulue par l'affameur Ressaygues. Il explique que la grève a eu pour début la défense du suffrage universel et ensuite la défense des organisations ouvrières constituées en chambres syndicales d'après la loi de 1884.

— On parle toujours de liberté, et du respect des lois, s'écrie-t-il, qui donc violaient ces libertés et la loi à Carmaux si ce n'est le haut patronat, aidé par le gouvernement réactionnaire qui n'avait pas hésité une fois de plus à envoyer les gendarmes, la police et l'armée pour lutter contre les travailleurs qui restaient dans la loi et la légalité.

Le citoyen Hamelin montre qu'à la suite des attentats commis par la bourgeoisie régnante, les syndicats parisiens ont voulu apporter aux verriers de Carmaux, non seulement un appui financier, imitant en cela les syndicats de toute la France, mais encore un encouragement à résister et à défendre les libertés menacées.

Au moment où un nouveau Fourmies était à craindre, les groupements parisiens se réunissaient extraordinairement et décidaient d'envoyer sur le champ de bataille deux délégués avec le mandat de se mettre entre les grévistes et l'armée, à côté des représentants du peuple et cela quoi qu'il puisse arriver.

On sait que parmi ces deux délégués désignés par les organisations parisiennes, l'un était tout justement le citoyen Hamelin, ouvrier typographe, membre du comité central de la Fédération des Travailleurs du Livre; l'autre était le citoyen Lejard, employé de chemin de fer, membre du comité du Syndicat national des chemins de fer.

Aussi le citoyen Hamelin ne raconte-t-il que des choses vues, des incidents auxquels il a été mêlé. Il le fait avec tellement de conviction qu'il s'attire, dès le commencement de la réunion, toutes les sympathies de la salle.

Il explique la différence qu'il y a entre la verrerie aux verriers et la verrerie ouvrière; la première n'apportant d'amélioration qu'à une partie du prolétariat et quelquefois restant dans les mains de quelques-uns qui deviennent alors des exploités plus éhontés que ceux qu'ils combattaient auparavant.

C'est pourquoi le Comité d'action a voulu faire une œuvre collective, voulant passer de la théorie à la pratique, en prouvant aux travailleurs que s'ils étaient unis par des Chambres syndicales adhérentes aux Bourses du Travail, l'émancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes ne tarderait pas à être faite.

Après avoir expliqué pourquoi la verrerie se construisait à Albi et non à Carmaux, il fait un appel chaleureux aux citoyens présents pour écarter le plus vivement possible les tickets restant encore à placer, car le tirage de la tombola doit avoir lieu le 15 septembre, date qui correspondra probablement avec l'inauguration de la verrerie ouvrière.

C'est au milieu des applaudissements que l'orateur est descendu de la tribune.

L'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

Ordre du jour

« Les citoyennes et citoyens présents à la réunion organisée à la Bourse du Travail, après avoir entendu les explications du citoyen Hamelin, délégué de la Verrerie ou-

rière, adressent leurs meilleurs sentiments aux ouvriers verriers, remercient le conférencier et s'engagent à répandre partout l'émission des tickets et la vente des produits fabriqués par ces vaillants défenseurs des libertés municipales et syndicales. »

Ensuite, un concert, qui a duré jusqu'à 11 heures et demie, a terminé cette soirée où un grand nombre d'amateurs se sont fait entendre. Deux citoyennes se sont fait applaudir dans deux charmantes chansonnettes. Nos compliments aux camarades R... et L...; le premier qui est bien connu parmi nous, le second comme monologue. Une mention toute spéciale à la jeune société la *Cigale* pour son concours le plus dévoué. En somme, merci à tous.

La quête au profit de la Verrerie a produit 14 fr.

Le Secrétaire, PORTAIS.

A COUERON

L'an dernier le Syndicat métallurgiste de Couéron assistait au défilé organisé par la municipalité. Cette année, il a cru de son devoir de ne pas s'associer à la politique représentée par les Méline, Barthou, etc.

C'est pourquoi il réunissait dans un banquet fraternel, non seulement ses adhérents mais aussi tous ceux qui font partie de la Société coopérative.

Ce banquet, servi avec goût et qui fait honneur au propriétaire du restaurant de la Boule-d'Or, était composé de 82 personnes et la présidence d'honneur était donnée au citoyen Hamelin, délégué de la Verrerie ouvrière, assisté des citoyens Lepage, Tulève et Colombe, du Comité régional de la Loire-Inférieure.

Au nombre des invités figurait également le citoyen Guillomin, président de la Société coopérative.

Cette fête donna lieu à une grande manifestation de solidarité à l'édification de la Verrerie ouvrière. 200 fr. de tickets furent souscrits immédiatement et, après les paroles du citoyen Hamelin, délégué spécialement à cet effet, on peut dire que l'avenir de la Verrerie est assuré.

FÉDÉRATION DES SYNDICATS OUVRIERS

De Limoges et du Centre

BOURSE DU TRAVAIL

REMERCIEMENTS

Aux Chambres syndicales ouvrières, Sociétés coopératives de production et de consommation, Groupes corporatifs, Fédération, Bourses du travail, Cercles d'études sociales, etc.; aux Conseillers municipaux de Paris, Toulouse, Tulle, Carmaux, Albi et Marseille.

Citoyens,

Au nom des journaliers en porcelaine, nous remercions bien sincèrement tous ceux qui, par leur appui, nous ont aidé à soutenir la guerre sans merci que nous avions déclarée les fabricants de porcelaine.

Pour la deuxième fois, les patrons de Limoges s'étaient coalisés pour essayer de désorganiser les nombreuses associations de notre ville.

Leur but avoué, ils l'ont déclaré eux-mêmes, était d'anéantir la puissance syndicale ouvrière.

Sans aviser les syndicats, les patrons mirent brutalement 10,000 hommes sur le pavé.

Grâce à la solidarité des militants de nos organisations, grâce à l'appui des chefs du parti ouvrier, grâce à la campagne menée en notre faveur par la presse socialiste, nous avons pu donner du pain aux grévistes malgré eux.

Merci aussi aux Conseillers municipaux de la Seine, ainsi qu'aux Conseillers municipaux de Paris, de Carmaux, de Tulle, de Toulouse, d'Albi, de Marseille, qui, par leur vote de crédits, ont tenu à nous témoigner l'intérêt qu'ils portent à notre cause.

Ce conflit est un grand enseignement pour les travailleurs, car cette grève nous prouve que même les patrons qui, jusqu'alors, avaient fait montre de bienveillance pour nous sont disposés à faire cause commune avec nos pires ennemis pour empêcher ou retarder l'affranchissement du Prolétariat.

Il importe donc que les forces ouvrières s'unissent pour faire face au péril qui nous environne.

L'avenir est gros de menaces et ce n'est que par le Prolétariat organisé que nous arriverons à triompher de l'ennemi commun.

Trêve donc à nos dissensions, ne pensons qu'à combattre ceux qui ne songent qu'à nous anéantir et surtout travaillons à développer cette solidarité qui a sauvé Carmaux comme elle a sauvé Limoges.

Citoyens,

Limoges n'oubliera jamais l'appui qu'il a reçu dans un moment si douloureux, et, comme toujours, au premier appel de la France travailleuse, les Limousins sauront faire leur devoir.

Encore une fois, merci.

Vive la Solidarité ouvrière !

Vivent les Syndicats ouvriers !

Vivent les défenseurs du Prolétariat !

Pour la Fédération :

Le secrétaire général,

Léon GONDOUIN.

Pour la Bourse du travail :

Le secrétaire général,

Edouard TREICH.

GREVES DE NANTES

La grève des galochiers-monteurs est terminée depuis le 9 juillet dernier. Cette lutte, qui a duré plus de huit semaines, a pour résultat une augmentation d'environ 50 0/0 sur les anciens tarifs des façons. Cette grève se termine donc par un dernier demi succès pour nos camarades galochiers.

Celle des ferblantiers-boitiers-soudeurs

se poursuit avec une grande opiniâtreté depuis le 1^{er} juillet.

Ce n'est pas pour une augmentation de salaire qu'en réalité les boitiers se sont mis en grève, mais bien contre l'envahissement des fabriques par la femme et l'enfant, qui, si on laissait faire les patrons, forceraient les ouvriers à remplacer leur femme à la cuisine.

En plus, ils demandent la suppression complète de la boîte sertie, qui, tout en étant un danger pour la santé publique, constitue, pour eux, une question de vie ou de mort de leur corporation.

Nous engageons tous les travailleurs à se solidariser en faveur de ces camarades qui luttent contre l'exploitation indigne de la femme au détriment du travailleur.

M. T.

La Fédération du Bâtiment, ayant pris connaissance de la circulaire du Comité d'organisation du Congrès international ouvrier de Londres, notamment du paragraphe annonçant que les délégués n'y seraient admis qu'autant qu'ils représenteraient des organisations préconisant l'action politique et parlementaire pour la conquête du pouvoir politique;

Considérant qu'il n'y a rien à attendre des pouvoirs publics, quelle qu'en soit la composition, le propre du pouvoir étant d'avoir des intérêts opposés à ceux des travailleurs;

Que l'action des travailleurs organisés économiquement ne peut être que révolutionnaire et avoir pour but, non la conquête du pouvoir au bénéfice d'un parti, mais l'émancipation intégrale des travailleurs de tous pays;

Que laissant les partisans de la conquête des pouvoirs publics libres de suivre telle tactique qu'il leur plait, elle entend qu'il en soit fait de même à son égard;

Que l'ostracisme est la négation du but auquel doivent tendre les Congrès internationaux, lesquels doivent l'émancipation, non de partisans, mais de travailleurs libres;

Regrette que les organisateurs du Congrès de Londres ou leurs mandataires aient cru devoir recourir à des mesures d'exclusivisme contraires aux intérêts véritables du prolétariat universel;

Et émet le vœu que le Congrès, maître de statuer sur les admissions, prononce indistinctement celle de tous délégués régulièrement mandatés par des organisations ouvrières réelles, sans acception d'école.

Pour la Fédération du Bâtiment et par ordre :

L'un des Secrétaires,

L. RIOM.

Le Gérant : TULÈVE